

PROGRAMME

Devenir Acteur Sauveteur Secouriste du Travail Initiale

Acquérir des compétences en secourisme et en prévention des risques



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Être apte à réagir en cas d'urgence pour porter secours à une victime sur son lieu de travail.
- Être capable d'apporter les premiers secours et de contacter les secours efficacement en communiquant les bonnes informations.
- Être capable de mener des actions de prévention des risques dans son entreprise et d'être force de proposition en remontant les informations aux personnes concernées.

Modalités pédagogiques

Durée 14h00 Soit 2 jours de formation



Pour résumer :

Le sauveteur secouriste du travail intervient dans une situation d'accident du travail et porte les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.

Il contribue à la prévention des risques professionnels en étant acteur de la prévention dans son entreprise.



Compétences visées :

- C1** Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail
- C2** Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise



Pédagogie :

Recueil des attentes pré-formation-Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes
Pratique 60% / Théorie 40%



Modalités d'évaluation et de suivi :

Feuille d'émargement par demi-journée

Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS, dans le référentiel de formation SST (fiche individuelle de suivi et d'évaluation)

La certification comporte 2 épreuves :

1. Une mise en situation sur un cas concret simulé d'accident du travail (en lien avec l'activité de l'entreprise)
2. Echanges avec le formateur sur le cadre réglementaire de l'activité de SST et ses compétences en matière de prévention des risques professionnels

Auto-évaluation pré et post formation



Documentation :

Remise Aide-Mémoire SST (support INRS) à chaque apprenant en fin de formation validée.



Personnes en situation de handicap :

Nos formations s'inscrivent dans une politique globale d'insertion et d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder aux apprentissages et développer leur potentiel et compétences.

C'est pourquoi, si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à nous communiquer vos besoins en termes d'accessibilité.

Contact Référent Handicap : Virginie ROSINSKI 06.64.86.63.62 ou virginie.rosinski54@gmail.com

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire

Public :

Inter entreprise

Personnel volontaire ou désigné dans l'entreprise pour porter secours en cas d'accident et désirant participer à la prévention des risques professionnels dans son activité de travail.

Organisation

En présentiel

4 apprenants minimum
10 apprenants maximum

Intervenant :

Formateur SST certifié et habilité par l'INRS

Validation de la formation :

Le certificat du Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré aux participants ayant :

- Participé à la totalité de la formation
- Satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives (sinon délivrance d'une attestation de présence de formation uniquement)

Certificat valable 24 mois.

Avant la fin de cette période, le SST devra suivre et valider un stage MAC

(Maintien et Actualisation des compétences SST) qui prolongera sa validité pour une nouvelle période de 24 mois.

Une attestation de formation, certificat de réalisation et attestation de présence seront délivrées en fin de formation.

CONTENU :

Jour 1

1-Contribuer à la prévention des risques professionnels

Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise

Enjeux-Acteurs de la Prévention

Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail

Notions de Dangers-Individu-Situation dangereuse-Risque-événement déclencheur-Dommage

Participer à la maîtrise des risques professionnels

Supprimer/réduire les risques-actions de prévention-transmission des éléments

2-Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Identifier le cadre juridique du rôle du SST

Cadre juridique-Intervention dans et en dehors de son entreprise

Définir son champ d'intervention

Limites du champ d'intervention-chronologie des actions

3-Protéger de façon adaptée

Mettre en œuvre les mesures de protection dans le processus d'alerte aux populations

Moyens d'alerte-Consignes et Conduite à tenir

Identifier les dangers persistants et les personnes qui pourraient y être exposées

Les 4 familles de dangers

Supprimer ou isoler le danger persistant ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même

Supprimer ou isoler le danger - Dégagement d'urgence

4-Examiner la victime

Rechercher suivant un ordre bien déterminer la présence d'un ou de plusieurs signe(s) indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée

Signe de détresse vitale- Ordre de recherche et conduite à tenir pour chaque recherche

Reconnaître les autres signes affectant la victime

Signes d'un malaise ou d'un traumatisme

Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre

Gravités des atteintes-Ordre de traitement

5-Garantir l'alerte favorisant l'arrivée des secours au plus près de la victime

Définir les éléments de l'alerte

Éléments à transmettre lors du message d'alerte

Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

Organisation des secours Les numéros d'urgence

Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même

Choix de la personne la plus apte pour alerter

Jour 1 et 2

6-Secourir la victime de manière appropriée

- Agir face à un saignement abondant
- Agir face à un étouffement
- Agir face à une victime qui ne répond pas et ne respire pas
- Agir face à une victime qui ne répond pas mais respire
- Agir face à une victime qui se plaint d'un malaise
- Agir face à une victime qui se plaint d'une brûlure
- Agir face à une victime qui présente une douleur empêchant certains mouvements
- Agir face à une victime qui présente une plaie qui ne saigne pas abondamment

7-Epreuves certificatives (selon la grille de certification de l'INRS)

- Questions autour de la prévention/protection
- Cas concrets simulés (protection/alerte/secours)

L'employeur a l'obligation légale de fournir une formation adéquate à ses employés pour s'assurer qu'ils peuvent effectuer leurs tâches en toute sécurité.

Cette obligation est définie dans l'article L4121-1 du Code du Travail.

De plus, l'employeur doit prévoir l'organisation des secours en mettant en place des protocoles d'urgence (secouriste...)

Cette obligation est définie dans l'article R4224-14 du Code du Travail et cette formation est une composante essentielle pour l'organisation des secours.

Ainsi cette formation Sauveteur Secouriste du Travail est l'un des moyens pour l'employeur de répondre à ces obligations.

Chaque thématique abordée sera suivie d'une mise en pratique avec des cas concrets simulés permettant une évaluation formative pour chaque apprenant

Nous nous efforçons de répondre à chaque demande spécifique afin de garantir une expérience d'apprentissage inclusive et enrichissante pour tous.

C'est pourquoi la formation peut être adaptée : elle dépend des profils et des secteurs d'activité professionnels

COMPLÉMENT D'INFORMATION : Nous sommes disponibles par mail ou contact téléphonique

Un formulaire contact est également disponible sur notre site Web : www.pspformation-lorraine.fr

Pour toute demande complémentaire, une réponse sera apportée dans un délai de 48h.